



AGENDA

Assemblées générales : elles se dérouleront en deux temps pour chaque niveau.

Le jeudi 22 juin de 9 h 00 à 16 h 00 = Lycées

Le lundi 3 juillet de 9 h 00 à 16 h 00 = collèges

Les lieux vont seront communiqués ultérieurement ainsi que l'ordre du jour.

La présence de tout animateur impliqué à l'AS est indispensable.

Le mercredi 6 septembre se tiendront les commissions départementales par activité (collège et lycée) lors de l'assemblée générale de rentrée pour les collèges et lycées.



NOUVEAU SUR LE SITE

Info athlé collège

OUVERTURE OPUSS :

CA Athlé lycée (05/04 à Cesson)

CA Gym (29/03 à Chartres)

MATERIEL

Le service a fait l'acquisition d'une remorque de 8 canoës doubles. Ils peuvent être utilisés sur le site de stockage (canal au niveau de Tinténiac) ou déplacer. Se renseigner auprès du service.